

GENTILLY, le 30 MAI 2008

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 MAI 2008**

PRESIDENTE : Madame **TORDJMAN**, Maire.

PRESENTS - Mme **TORDJMAN** – M. **DAUDET** – Mme **COSNARD** – M. **AGGOUNE** - M. **ALLAIS**
Gilles - M. **SANOKHO** - Mlle **LENTZ** - Mme **NAZE** – M. **BRAND** – Mme **JOUBERT**
M. **VERONESE**– Mme **MORELLE** - M. **PRUNIER** – Mme **GUILLEMAIN** - M. **KROP** –
Mme **BONNET-TUCZAPSKI** – M. **BOMBLED** - Mme **CHAURNET** – Mlle **MICHEL**
Mme **PORHAULT** – Mme **HUSSON** – M. **AHMED** – M. **CAMARA** – M. **ALLAIS** David –
M. **SEVE** – Mme **GUILLAUME** - M. **BERVILLE** – Mme **QUÊME** - M. **GERUS** – M. **GRENIER**.

ABSENTES REPRESENTÉES : - Mme **BACCARO** par M. **AGGOUNE**
- Mlle **MICHEL** par M. **PRUNIER**
- Mme **LECA** par M. **SEVE**

SECRETARE : - M. Jean-Brice **GRENIER**

La Séance est ouverte à 21 h .

- Le Compte-Rendu de la Séance du 15 AVRIL 2008 est adopté à l'unanimité , néanmoins il a été décidé de mener une réflexion sur l'enregistrement des débats du conseil municipal afin d'avoir un compte rendu intégral.

ADMINISTRATION GENERALE

■ Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **TORDJMAN** rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal prévues à l'Article L 2122-22 du Code. **(Elles sont consultables au secrétariat central).**

AFFAIRES MISES EN DELIBERE

■ **PERSONNEL COMMUNAL** : Révision du tableau des effectifs . effet au 1^{er} juin 2008.

⊕ **Par 30 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal :**

- Décide la suppression des emplois suivants :

Grade	Nb
Rédacteur territorial	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	3
Ingénieur en chef	2
Ingénieur subdivisionnaire	1
Technicien supérieur	1
Contrôleur de travaux	1
Adjoint technique de 1 ^e classe	11
Adjoint technique de 2 ^e classe	1
Assistant qualifié de conservation de 2 ^e classe	2
Assistant de conservation	1
Adjoint du patrimoine 1 ^e classe	1
Cadre de santé infirmier	1
Auxiliaire de soins	1
Cadre de santé médico-technique	1
Assistant médico-technique de classe supérieure	1
Adjoint d'animation de 1 ^e classe	1
TOTAL des suppressions	30

- Décide la création des emplois suivants :

Grade	Nb
Rédacteur principal	1
Rédacteur chef	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe	5
Adjoint administratif de 2 ^e classe	2
Ingénieur principal	3
Technicien en chef	1
Contrôleur de travaux principal	1
Adjoint technique principal de 1 ^e classe	6
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	3
Assistant qualifié de conservation hors classe	1
Infirmière de classe supérieure	1
Infirmière de classe normale	1
Animateur territorial	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	1
Adjoint d'animation de 2 ^e classe	1
TOTAL des créations	30

- Approuve la révision du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

ETAT DES EFFECTIFS	1er juin 2008
---------------------------	----------------------

GRADES OU EMPLOIS

FILIERE ADMINISTRATIVE	Catégorie		Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
. Directeur général des services	A		1	1
. Collaborateur de cabinet			1	1
. Directeur	A		1	0
. Attaché principal	A		1	1
. Attaché	A		24	23
. Rédacteur chef	B		4	2
. Rédacteur principal	B		4	4
. Rédacteur	B		19	15
. Adjoint administratif principal 1ère cl	C		10	10
. Adjoint administratif principal 2ème cl	C		8	8
. Adjoint administratif 1e classe (liste d'aptitude)	C		22	22
. Adjoint administratif 2e classe (recrutement direct)	C		51	50
TOTAL(2)			146	137
FILIERE TECHNIQUE			Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
. Ingénieur en chef	A		0	0
. Ingénieur principal	A		3	3
. Ingénieur subdivisionnaire	A		3	3
. Technicien en chef	B		2	2
. Technicien territorial pal	B		1	1
. Technicien	B		0	0
. Contrôleur de travaux pal	B		2	2
. Controleur de travaux	B		3	2
. Agent de maîtrise principal	C		7	7
. Agent de maîtrise	C		8	7
. Adjoint technique pal 1e classe	C		12	12
. Adjoint technique pal 2e classe	C		27	26
. Adjoint technique 1e classe (liste d'aptitude)	C		5	4
. Adjoint technique 2e classe (recrutement direct)	C		131	130
TOTAL(3)			204	199
FILIERE CULTURELLE			Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
. Bibliothécaire de 1ère et 2ème classe	A		1	1
. Assistant qualifié de conservation Hors Cl.	B		1	1
. Assistant qualifié de conservation 1ère cl	B		1	1
. Assistant qualifié de conservation 2ème cl	B		1	1
. Assistant de conservation hors cl	B		1	1
. Assistant de conservation	B		2	2
. Adjoint du patrimoine principal de 1e classe	C		0	0
. Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	C		1	1
. Adjoint du patrimoine de 1e classe	C		1	1
. Adjoint du patrimoine de 2e classe	C		5	4
TOTAL(4)			14	13

FILIERE SPORTIVE			Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
. Educateur activités physiques et sportives	B		2	2
TOTAL(5)			2	2

FILIERE MEDICO SOCIALE			Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
SECTEUR SOCIAL				
. Educateur de jeunes enfants	B		1	1
Assistant socio-éducatif	B		1	1
. Agent spécialisés des écoles mat.principal 1ère cl	C		0	0
. Agent spécialisés des écoles mat.principal 2ème cl	C		0	0
. Agent spécialisés des écoles mat.1ère cl	C		9	8
. Agent spécialisé des écoles mat. 2ème cl	C		7	7
. Assistantes maternelles			13	11
TOTAL(6)			31	28

SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
. Directeur de la Santé	A		1	1
. Médecin territorial	A		1	1
. Puéricultrice cadre de santé	A		1	1
. Puéricultrice classe normale	A		0	0
. Cadre de santé infirmier	A		0	0
. Infirmière de classe supérieure	B		2	2
. Infirmière de classe normale	B		6	4
. Auxiliaire de soins	C		0	0
. Auxiliaire de soins pal	C		1	1
TOTAL(7)			12	10

SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE				
. Cadre de santé médico technique	A		0	0
. Assistant médico techn. de classe supérieure	B		0	0
. Assistant médico techn. de classe normale	B		2	2
TOTAL(8)			2	2

FILIERE ANIMATION			Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus
. Animateur territorial	B		8	7
. Adjoint territorial d'animation principal 1e cl	C		0	0
. Adjoint territorial d'animation principal 2e cl	C		1	1
. Adjoint territorial d'animation 1e cl	C		5	5
. Adjoint territorial d'animation 2e cl	C		32	30
TOTAL(9)			46	43
TOTAL			457	434

■ FINANCES COMMUNALES

⊕ Par 30 voix pour et 3 contre : le conseil municipal, statuant sur les opérations de l'Exercice 2007, sauf le règlement et l'apurement définitif de la Cour des Comptes, admet les opérations effectuées par Madame le Trésorier Principal, avec les résultats de clôture suivants :

VILLE

<u>COMPTE DE GESTION PRESENTE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL</u>		CG 2007
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat à la clôture 2006 repris en 2007	+1 688 282,76
	Affectation en réserve	-382 887,57
	Résultat propre à l'exercice 2007	+308 277,55
	Résultat à la clôture 2007	+1 613 672,74
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat à la clôture 2006 repris en 2007	-34 829,36
	Résultat propre à l'exercice 2007	-140 791,28
	Résultat à la clôture 2007	-175 620,64

<u>COMPTE ADMINISTRATIF</u>		CA 2007
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées de l'exercice:	28 256 621,02
	Excédent reporté de 2006 repris en 2007	+1 305 395,19
	Recettes réalisées de l'exercice:	28 564 898,57
	Résultat à la clôture 2007	+1 613 672,74
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées de l'exercice:	6 153 464,94
	Résultat à la clôture 2006 repris en 2007	-34 829,36
	Recettes réalisées de l'exercice:	6 012 673,66
	Résultat à la clôture 2007	-175 620,64

LEGS DEBRAY

<u>COMPTE DE GESTION PRESENTE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL</u>		CG 2007
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat à la clôture 2006 repris en 2007	+11 483,48
	Résultat propre à l'exercice 2007	-5 543,13
	Résultat à la clôture 2007	+5 940,35
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat à la clôture 2006 repris en 2007	+10 279,62
	Résultat propre à l'exercice 2007	+0,00
	Résultat à la clôture 2007	+10 279,62
<u>COMPTE ADMINISTRATIF</u>		CA 2007
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées de l'exercice:	112 186,05
	Excédent reporté de 2006 repris en 2007	+11 483,48
	Recettes réalisées de l'exercice:	106 642,92
	Résultat à la clôture 2007	+5 940,35
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses réalisées de l'exercice:	0,00
	Résultat à la clôture 2006 repris en 2007	+10 279,62
	Recettes réalisées de l'exercice:	
	Résultat à la clôture 2007	+10 279,62

⊕ **Egalement par 30 voix pour et 3 contre , le conseil municipal approuve :**

- le Compte Administratif de l'Exercice **2007** de la Ville, arrêté en Recettes et en Dépenses par le Maire, aux sommes en € ci-après :

BUDGET VILLE

Section de Fonctionnement	
Dépenses réalisées de l'exercice:	28 256 621,02
Excédent reporté de 2006 repris en 2007	+1 305 395,19
Recettes réalisées de l'exercice:	28 564 898,57
Résultat à la clôture 2007	+1 613 672,74
Section d'investissement	
Dépenses réalisées de l'exercice:	6 153 464,94
Résultat à la clôture 2006 repris en 2007	-34 829,36
Recettes réalisées de l'exercice:	6 012 673,66
Résultat à la clôture 2007	-175 620,64
Restes à réaliser en Dépenses	2 543 370,70
Restes à réaliser en Recettes	1 690 628,42

- le Compte Administratif de l'Exercice 2007 du Legs Debray, arrêté en Recettes et en Dépenses par le Maire, aux sommes en € ci-après :

BUDGET LEGS DEBRAY

Section de Fonctionnement	
Dépenses réalisées de l'exercice:	112 186,05
Excédent reporté de 2006 repris en 2007	+11 483,48
Recettes réalisées de l'exercice:	106 642,92
Résultat à la clôture 2007	+5 940,35
Section d'investissement	
Dépenses réalisées de l'exercice:	0,00
Résultat à la clôture 2006 repris en 2007	+10 279,62
Recettes réalisées de l'exercice:	
Résultat à la clôture 2007	+10 279,62

- L'affectation des résultats après vote du Compte Administratif de la Ville et Legs Debray pour l'Exercice 2007 en décidant :
 - de reprendre le solde à financer à la clôture de la section d'investissement de **175 620,64 €**.
 - d'affecter en fonds de réserve à la section d'investissement du Budget Ville, la somme de **1 028 362,92 €** correspondant au besoin total de financement de la section d'investissement
 - de reprendre en section de fonctionnement l'excédent à hauteur de **585.309,82 €**
 - de **reprendre** en résultat **de fonctionnement** reporté du Budget Legs Debray la somme de **5940,35 €**, correspondant au résultat d'investissement 2007.
 - de **reprendre** en résultat **d'investissement** reporté du Budget Legs Debray la somme de **11 483,48 €** correspondant au résultat de fonctionnement 2007.

Le point relatif à la Commission consultative des services publics locaux est reportée à une date ultérieure

Commission Communale des Impôts Directs

⊕ Le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des Commissaires appelés à constituer la Commission des Impôts Directs :

Pour la Taxe d'Habitation

TITULAIRES

Madame Liliane BONNET, 14 rue Jean LOUIS ,94 250 Gentilly
Madame Martine BOUTROS-LESCOAT, 3, rue Thiberville ,94 250 Gentilly
Madame Michèle DAUDET, 1 RUE Marcellin BERTHELOT , 94 250 Gentilly
Monsieur Etienne JACMET, 18 rue Saint Eloi, 94 250 Gentilly
Madame Denise LASKOWSKI, 22 rue du Président Wilson , 94 250 Gentilly
Monsieur Gérard MANTEAU, Chaperon Vert, 2^{ème} AVE, esc 2, 94 250 Gentilly
Madame Colette MORAND, 1 rue Aristide Briand 94 250 Gentilly
Monsieur Antoine OBERHAUSER, 6 place de la Victoire du 8 mai 1945, 94 250 Gentilly

SUPPLEANTS

Monsieur Gilles BLOC'H,, 1 rue du bout du rang 94 250 Gentilly
Monsieur Philippe CLERC, 2 allée Fernand Léger 94 250 Gentilly
Monsieur Franck COENNE, 1 Allée du Parc 94250 Gentilly
Madame Bernadette MINIER, 7 rue du Moulin de la Roche 94 250 Gentilly
Monsieur Jean marie NARBONNE, 1 rue bout du Rang 94 250 Gentilly
Madame Marie-Thérèse PUJO-RAYMOND, 34 avenue Raspail 94 250 Gentilly
Monsieur Yvon ROUSSEAU, 1 rue Marcellin Berthelot 94 250 Gentilly
Madame Isabelle VILATA, 59 rue Charles Frérot 94 250 Gentilly

Pour le Foncier Bâti

TITULAIRES

Monsieur Jean Jacques BLAS, 12 rue du Président Wilson 94 250 Gentilly
Madame Nadine DOAT, 7 rue d'Arcueil 94 2520 Gentilly
Monsieur Guillaume GAULIER, 28 avenue Pasteur 94 250 Gentilly
Monsieur Jean Louis MULLER, 3 rue Gabrielle 94 250 Gentilly
Madame Marthe RENARD, 22 rue Pasteur 94 250 Gentilly

SUPPLEANTS

Monsieur Francis CURA, 34 avenue Raspail 94 250 Gentilly
Monsieur Jean LABAUME, 11 avenue Pasteur 94 250 Gentilly
Monsieur Robert LEROUX, 15 rue Labourse 94 250 Gentilly
Monsieur Jean Pierre MOUSQUE, 78 rue Charles Frérot ,94 250 Gentilly
Monsieur Michel PRA, 57 avenue Jean Jaurès, 94 250 Gentilly

Pour la Taxe Professionnelle

TITULAIRES

Jean Luc CORNU, Chaperon Vert, 1^{ère} ave, 94 250 Gentilly
Josiane GUITOT, 75 rue boulevard SOULT 75012 Paris

SUPPLEANTES

Madame Dominique LE NAOUR , 7 rue Thiberville ,94 250 Gentilly
Madame SWAGEMAKERS Catherine , 4 rue Pierre Marcel ,94 250 Gentilly

Contribuables non domiciliés sur la Commune

TITULAIRE

Jean GESMIER, 32 bis rue Milly 91 540 Mennecey

SUPPLEANT

Monsieur Guy TRAVERS, 1 rue de l'espérance 94230 CACHAN

CENTRES SOCIO-EDUCATIFS

⊕ A l'unanimité est approuvée :

- la convention établie entre la Ville et L'association Vacances Voyages Loisirs V.V.L. pour la réalisation d'un audit sur l'état du patrimoine des centres de vacances de la Commune.

L'Association est chargée de mener un audit sur :

Cette mission pourra être confiée à un ou des tiers, choisi(s) par l'Association. Elle consiste à préciser la consistance et la situation juridique des biens, d'établir un diagnostic de l'état du patrimoine des centres de vacances et de procéder à une évaluation du montant des travaux de mise en conformité si nécessaire.

La contribution financière versée par la Ville de Gentilly à Vacances Voyages Loisirs est fixée à la somme de **8.073, 00 €T.T.C.** (huit mille soixante treize euros)

■ ENFANCE-JEUNESSE

⊕ Egalement à l'unanimité sont approuvées :

- la convention établie pour 3 ans entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour le versement de la "prestation de service unique- Etablissement d'accueil jeunes enfants 0-4 ans".

Equipement concerné: Crèche Familiale Municipale

- la convention établie pour 3 ans entre la Ville et la Caisse d'allocation du Val-de-Marne pour le versement de la "prestation de service accueil de loisirs".

Equipements concernés: Centres de loisirs maternels et primaire.

- la convention établie pour 3 ans entre la Ville et la Caisse d'allocation du Val-de-Marne pour le versement de la prestation de service concernant le centre de loisirs sans hébergement au Point Jeunesse.

■ JEUNESSE

⊕ le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- les **Tarifs 2008** des séjours campés à la base de loisirs d'ETAMPES organisés dans le cadre des activités de l'Accueil Collectif des Mineurs POINT J.

la participation demandée aux familles selon le coût de l'activité soit 153 €, est calculée en fonction du Q.F.

- la participation familiale maxi est de 10,03% de 1067 € (Q.F.maxi) soit 107 €.
- la participation familiale mini est de 10,03% de 168 (Q.F.mini) soit 16,80 €
- la participation familiale minimale exigible pour ce séjour campé est fixée à 10 €.

■ ANTENNES DE QUARTIER

⊕ le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- L'accompagnement à la scolarité proposé par le service des Antennes de Quartier en direction des enfants de 6 à 12 ans sur les clubs de quartier Victor Hugo et Gabriel Péri (enfants scolarisés sur les écoles Victor Hugo, Saint Joseph et Gustave Courbet) est dispensé à titre gratuit.

Une participation financière pourra être demandée lors des initiatives ponctuelles en marge de ces activités, selon les conditions fixées ci-dessous.

Sorties de fin d'année civile (décembre)

- Tarif unique de 5 € par enfant correspondant à une participation au coût du transport et à l'activité.

Week-end de fin d'année scolaire (juin)

- la participation familiale demandée pour le Week-end de fin d'année scolaire (juin) selon le coût de l'activité soit 92 €, est calculée en fonction du Q.F .
- la participation familiale maxi est de 6% de 1067 €(Q.F.maxi) soit 64,02 €.
- la participation familiale mini est de 6% de 168 (Q.F.mini) soit 10,08 €

Activités permanentes :

- Les activités permanentes du service des Antennes de Quartier à destination des familles gentilléennes (actions socialisantes à caractère langagier et atelier cuisine) sont dispensées à titre gratuit pour l'ensemble des participants.
- Une participation financière pourra être demandée lors des initiatives ponctuelles en marge de ces activités, selon les conditions fixées ci-dessous.

Sorties familiales :

Sorties sans frais autres que le transport :

Sorties à moins de 200km de Gentilly aller-retour

- Tarif unique de 2,50 € par personne correspondant à une participation au coût du transport.

Sorties à plus de 200km de Gentilly aller-retour

- Tarif unique de 5 € par personne correspondant à une participation au coût du transport.

■ ENSEIGNEMENT

⊕ Sont approuvées par 32 Voix pour et 1 abstention,

- les modalités de calcul des bourses qui seront attribuées à la rentrée scolaire 2008/2009, aux familles ayant un quotient familial égal ou inférieur à 313 € sont fixées comme suit :

↳ *Maternelle* :

5326,96

QF

- Minimum : **17,02 €**(QF 313 €)
- Maximum : **48,43 €**(QF 110 €)

↳ *Elémentaire* :

7849,34

QF

- Minimum : **25,08 €**(QF 313 €)
- Maximum : **71,36 €**(QF 110 €)

↳ *Collège/Lycée* (jusqu'à 16 ans non révolus à la date de la rentrée scolaire) :

10502,72

QF

- Minimum : **33,55 €**(QF 313 €)
- Maximum : **95,48 €**(QF 110 €)

⊕ A l'unanimité, le conseil approuve :

- les montants des frais de scolarité applicables pour l'année scolaire 2008/2009 sont fixés comme suit :

écoles maternelles et élémentaires **32,58 €** par an et par enfant

écoles spécialisées **56,59 €** par an et par enfant

⊕ Par 22 voix pour , 9 contre et 2 abstentions le conseil municipal approuve:

- La Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph.
Année 2007/2008 : **62 596,60 €**.

■ RELATIONS INTERNATIONALES

⊕ Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2500 € au Secours Populaire Français et 2500 € à la Croix Rouge Française pour venir en aide aux sinistrés du cyclone Nargis en Birmanie.

AFFAIRES DIVERSES

■ Les affaires suivantes sont approuvées à l'unanimité :

- ⊗ L'Annulation et le remplacement de la délibération du conseil municipal en date du 31 janvier 2008, relative à l'organisation d'un séjour de classe de découverte à Meschers (Charente Maritime) pour 2 classes de l'école élémentaire Lamartine avec l'Association "*Vacances, Voyages, Loisirs*", organisme de coopération dont le siège social est à VITRY-SUR-SEINE, 39 avenue Henri Barbusse

- du 16 mai 2008 (départ au matin)
- au 30 mai 2008 (retour au soir)

⇒ pour 2 classes de l'école élémentaire Lamartine (1 CM2 et 1 CM1/ CM2)

le montant de la participation des familles aux frais du séjour est fixé comme suit :

35 % du Quotient Familial, avec un Minimum de **58,80 €** et un Maximum de **373,45 €**.

⊗ L'Adhésion pour un montant de **25 € TTC** à l'association « Ty Al Levenez » (La maison du bonheur).

Cette adhésion ouvre l'accès à l'ensemble des structures de l'association à Saint-Malo (35),

⊗ Une convention passée entre la Ville et le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers pour le ramassage des déchets du centre socio-éducatif

d'EXCIDEUIL : Montant TTC : **1 653 €**

⊗ Une convention avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Val-de-Marne dans le cadre du dispositif "Tous en Club" 2008/2009.

le dispositif "Tous en club", proposé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Val-de-Marne, permet, sous conditions de ressources, à 77 jeunes gentilléens de 6 à 18 ans de bénéficier, pour la saison 2008/2009, d'un chèque de 35 € déductible du montant de leur cotisation lors de leur inscription auprès d'une association sportive agréée par la D.D.J.S. et partenaire du dispositif dans le département,

Rien n'étant plus inscrit à l'Ordre du Jour, la Séance est levée à 23 h 20

LE SECRETAIRE,
Jean - Brice GRENIER

LE MAIRE,
Patricia TORDJMAN